

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 9 mars 2021

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 20h00
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 18
Procuration : Nelly Marechal donne procuration à Jean-Pierre Le Coz
Nombre de votants : 19
Secrétaire de séance : Sandra STEPHAN

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2020.

- Monsieur Moan précise qu'il avait voté contre sur le point numéro 1 concernant la Désignation des entreprises pour les travaux d'accessibilité de la partie centrale du Petit Séminaire. Monsieur Le Maire et Madame Stéphan précisent qu'il s'était bien abstenu.

➤ Compte-rendu approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Proposition de prêt pour le bâtiment central du petit séminaire,
- Délibération demandée par le CDG 29 concernant le recrutement de personnel en cas d'accroissement d'activité. Monsieur Le Maire précise que cette délibération est à prendre une fois par mandat.
- Un point sur la vaccination Covid sera fait en fin de conseil.

➤ Adopté à l'unanimité

1- Présentation de l'Avant-Projet Définitif pour la partie centrale du Petit Séminaire

Présentation faite par Neil Lawrie, architecte en charge du projet.

- Madame Guillou demande si une société spécialisée dans l'acoustique est toujours présente. Monsieur Lawrie précise qu'il y a plusieurs sociétés pour l'acoustique choisies selon leur domaine d'expertise.
- Madame Guillou demande pourquoi les planchers d'origine ne sont pas conservés ? Monsieur Lawrie précise qu'ils ne peuvent être conservés pour une question d'acoustique.

- Monsieur Moan demande si le propriétaire du bâtiment ouest est d'accord pour les sorties d'évacuation ? Monsieur Le Maire explique que l'ensemble des évacuations de secours ont été validées par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS 29). L'évacuation est pensée pour l'ensemble des bâtiments (Est, Sud et Ouest).
 - Monsieur Evenat demande pourquoi le dallage a été enlevé ? Monsieur Le Maire répond que ces travaux ont été rendus nécessaires au regard des questions d'accessibilité.
 - Monsieur Kerivel demande si tout sera noté dans le compte rendu ? Madame Stéphan précise que « oui ». Tout est noté dans le compte rendu dans la mesure où il s'agit de questions sur les points à l'ordre du jour.
 - Monsieur Moan demande si les travaux d'accessibilité sont financés par la commune ? Monsieur Le Maire précise qu'étant donné qu'il y a un bail emphytéotique sur la médiathèque, les travaux d'aménagement sont à la charge de la commune.
 - Monsieur Moan ne se souvient pas du bail signé avec les propriétaires du bâtiment est. Monsieur Le Maire confirme qu'il a bien été signé et validé par le conseil.
- Vote : 4 contre / 15 pour.

2- Modification du règlement du service public d'assainissement non-collectif 5SPANC)

La présentation est effectuée par Sandra Stéphan, conseillère désignée pour la commission SPANC. Cette modification doit être approuvée par le conseil.

- Approuvé à l'unanimité

3- Vente du bâtiment de l'ancienne école rue Marcel Pellay

Monsieur le Maire présente les 2 estimations faites par un notaire, Maître Dagorn et un mandataire immobilier.

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il a reçu plusieurs propositions d'achat pour ce bâtiment et il propose de retenir la mieux disante, faite par Monsieur et Madame Gargadennec de la SCI Lino. La proposition d'achat est de 50 000 €.

- Monsieur Evenat se manifeste contre ce projet et la vente des bâtiments communaux. Il précise qu'un dossier peut être monté pour la création d'une maison des associations. Monsieur Le Maire lui répond que la commune n'a pas le budget nécessaire pour la rénovation de ce bâtiment et qu'à ce jour aucun dossier de ce type n'a été déposé en Mairie.
- Monsieur Kerivel et Monsieur Moan trouvent le prix assez bas par rapport à la surface du bâtiment. Monsieur Le Maire explique que le prix d'achat est établi fonction du projet et des travaux nécessaires pour la rénovation.
- Madame Guillou demande où en est le projet de Finistère Habitat sur l'autre partie de ce bien communal. Elle trouve que la phase d'analyse est très longue. Vue la lenteur de la réalisation du projet la commune n'aurait-elle pas mieux fait de prendre en charge les travaux ? Monsieur Le

Maire précise que pour ce nouveau projet, puisqu'il s'agit d'un particulier, les travaux vont aboutir plus rapidement et qu'ainsi il y aura plus de logements propres et en bon état

- Madame Guillou interpelle Monsieur Le Maire sur le montant des loyers du quartier de Ker Tymen. Madame Divanac'h lui répond que pour un logement T3 / T4, le loyer est entre 480 et 520 €.
- Monsieur Moan en profite pour faire un point sur le quartier des Ramiers car Finistère Habitat traîne et il s'étonne du retard. Monsieur Le Maire et Madame Divanac'h précisent que du côté communale, tout a été voté et que des relances ont été faites auprès des services du bailleur social.
- Madame Guillou propose que les locataires fassent une action comme le non-paiement des loyers et propose qu'un arrêté soit pris. Monsieur Le Maire explique que le but est d'accompagner Finistère Habitat et non de les brusquer en les attaquant.

➤ Vote : 4 contre / 15 pour

4- Demande de DSIL Rénovation énergétique du plan de relance pour le chantier d'isolation de bâtiments communaux

Monsieur le Maire explique que suite à la mise en place du « plan de relance DSIL Rénovation énergétique » et après proposition de la Préfecture, la demande de DETR déjà faite pour ces travaux doit être reformulée et donc être inscrite au titre de la DSIL rénovation énergétique. Monsieur le Maire présente le plan de financement pour un montant de 154 000 € au total.

- Monsieur Moan demande si les entreprises ont déjà été retenues. Monsieur Le Maire précise que les entreprises retenues sont Soulard et les Copaux du cap.

➤ Vote : unanimité.

5- Avenant au marché du projet d'aménagement des abords du séminaire

Monsieur Kérisit explique que les enrobés de synthèse sur les voies piétonnes ont été remplacés par du béton désactivé. Il y a donc un avenant de l'entreprise Bellocq Paysages pour 39 558,50 € en plus. En parallèle, il y aura un avenant pour l'enrobé de synthèse en moins pour l'entreprise Le Roux, avenant non reçu à ce jour.

➤ Vote : unanimité.

- Madame Guillou précise que l'entrée du parking n'est pas très sécurisée. Monsieur Le Maire indique que des travaux sont en cours rue Louis Le Goff pour un réaménagement du carrefour.

6- Modification de la grille des indemnités aux élus

Monsieur le Maire présente la grille de rémunération, seul l'indice du Maire augmente. Il rappelle que l'enveloppe globale ne doit pas dépasser 5 850,45 € sans délibération. La grille choisie représente un montant de 5 841,89 € au total pour les indemnité du Maire, des adjoints et des conseillers.

- Madame Guillou demande à Monsieur Lauriou si c'est parce qu'il n'a pas obtenu les postes où il pensait être élu ? Monsieur Le Maire précise qu'il n'a pas proposé sa candidature à certains postes.

➤ Vote : 2 abstentions / 17 pour

7- SDEF: convention pour l'effacement des réseaux télécoms, chantiers de Toulbroën et Trefest

- Chantier de Toulbroën : sécurisation et enfouissement des lignes pour un montant total de 274 500 € dont 24 225 € à la charge de la commune.
- Chantier de Trefest : ajout d'un transformateur, effacement des lignes et éclairage public pour un montant total de 82 800 € dont 10 760 € à la charge de la commune.

Monsieur Moan demande où en est le chantier de la rue Emile Zola. Monsieur Le Maire indique que le chantier est à venir, le montant à la charge de la commune devrait être environ de 40 000 €.

Monsieur Le Maire informe le conseil que Megalys interviendra sur le raccordement de la fibre fin 2021 pour la 1^{ère} tranche.

➤ Vote : unanimité.

8- Prolongation du bail commercial au 1 boulevard général de Gaulle

Monsieur Le Maire annonce qu'une prolongation a été demandée jusqu'au 15/04/2021.

Madame Guillou demande si les locataires doivent chercher un autre local. Monsieur Le Maire précise que cette prolongation est une demande des locataires.

➤ Vote : Unanimité.

9- Proposition d'emprunt pour le bâtiment central du petit séminaire

Monsieur Le Maire indique que l'emprunt servira à financer le chantier de l'avant-projet définitif présenté en début de conseil.

Montant emprunté 500 000 €, taux à 0.82 % sur 25 ans avec une demande de décalage de remboursement de capital à 3 ans.

- Madame Guillou demande si d'autres organismes ont été interrogés ? Monsieur Le Maire précise qu'ils n'ont pas voulu répondre (cf conseils précédents).
- Monsieur Moan demande ce que devient le prêt de 800 000 € ? Monsieur Le Maire précise qu'il a été demandé en 2 fois (cf conseils précédents, le prêt doit correspondre à un projet).
- Madame Guillou demande quel sera le montant des remboursements et le tableau d'amortissement. Monsieur le Maire lui répond que ces informations seront fournies dès que le prêt sera validé.

- Vote : 4 contre / 15 pour.

10- Délibération pour le recrutement de personnel en cas de l'accroissement d'activité

Délibération demandée par le CDG 29 concernant le recrutement de personnel en cas d'accroissement d'activité. Monsieur Le Maire précise que cette délibération est à prendre une fois par mandat.

- Vote : unanimité.

11- Point vaccination Covid

Madame Divanac'h informe le conseil qu'une campagne de vaccination sera organisée le 15 mars sur la commune, 2^{ème} dose le 12 avril. L'ARS a demandé de recenser les personnes âgées de 75 ans et plus afin de savoir s'ils souhaitent être vaccinés. Il y a 57 doses disponibles pour la commune (vaccin Pfizer), pour 110 personnes recensées.

- Monsieur Pruss s'étonne du manque d'information donnée au public, inscription sur une liste sans connaissance des risques liés à la vaccination. Monsieur Le Maire précise que c'est au médecin de s'occuper des patients et de les informer.

12- Questions diverses

- Monsieur Kerivel interpelle Monsieur Gonidou sur la mise en place des nouvelles plaques de rue. Les plaques commenceront à être posées bientôt. Monsieur Le Maire précise que le personnel était sur un autre chantier, notamment l'école publique. Il précise également que la commune a rempli tous les points sur la charte de la culture bretonne.
- Monsieur Kerivel demande si nous avons des informations sur la Redadeg ? Monsieur Le Maire indique que c'est en attente, on ne sait pas si elle aura lieu.
- Monsieur Moan demande où en est le Conseil Citoyen. Monsieur Le Maire précise qu'il y a 15 membres sur les 19 requis (sur les 38 tirés au sort). Maintenant que les conseils non élus sont autorisés, une réunion sera prévue avant fin mars. La désignation des 4 derniers membres se fera lors d'un prochain conseil municipal.
- Monsieur Moan demande si le charcutier traiteur ouvrira au mois d'avril ? Monsieur Le Maire précise que non car le bâtiment n'a pas encore été acheté par la commune.
- Madame Guillou et Monsieur Evenat demandent des précisions sur les biens en cours d'acquisition par la commune ? Monsieur Le Maire indique que ces projets seront présentés lors d'un prochain conseil.
- Madame Guillou demande quand aura lieu le vote du budget ? Monsieur Kérisit précise que le conseil pour le vote du budget aura lieu la 1^{ère} ou 2^{ème} semaine d'avril.
- Madame Guillou dit avoir lu dans la presse le recrutement d'un jardinier. Monsieur Le Maire précise que cette personne commencera le 1^{er} avril pour un CDD d'1 an (projet fleurissement de la commune).

- Monsieur Moan demande pourquoi les comptes rendus des conseils ne sont plus sur le site internet de la commune ? Madame Stéphan note la question et précise que la réponse sera donnée sur le compte rendu. Monsieur Pruss indique que c'est désormais rectifié.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la réunion du conseil à 21h50.

Fait et affiché à Pont-Croix le 30 mars 2021

Le Maire

Benoît Lauriou


